

# SIGNETS

Bulletin des Amis de la Médiathèque de Saint-Leu-la –Forêt  
Hors-série spécial Novembre 2014

## PETITE HISTOIRE DU MONUMENT AUX MORTS DU CIMETIERE DE SAINT-LEU-LA-FORET\*

(\*Complétée par la publication de la nouvelle de  
Philippe di Maria « A la guerre » (p.52) et d'un jeu  
orthographique (p.57) proposé par Jean-Luc Riou).



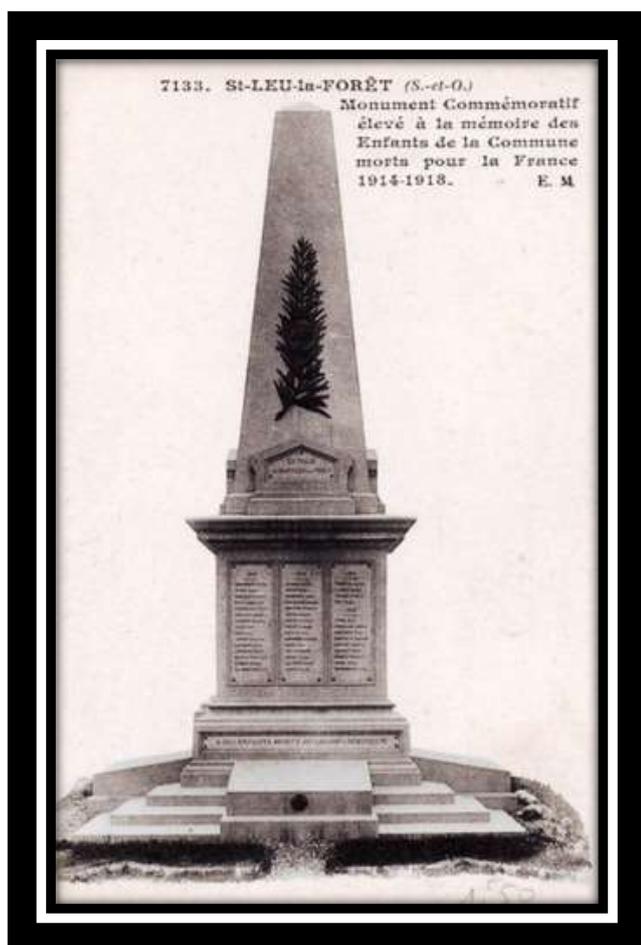
Le monument aux morts de la Grande Guerre est inauguré le 14 août 1921 dans la partie ouest (l'extension à l'étude n'est pas encore réalisée) du cimetière de Saint-Leu-la-Forêt.

Il est l'œuvre de l'architecte **Voisin** et de l'entrepreneur

**Chausson** dont les noms sont gravés dans la pierre. La cérémonie se déroule en présence de **Georges Leredu**, Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

Des diplômes officiels sont remis aux familles des 153 poilus morts pour la France dont les noms sont repris année par année sur les parois verticales du monument. Ce chiffre représente plus de 4% de la population communale selon le recensement de 1911.

*« La décoration du cimetière avait été faite avec le plus grand soin et la croix de guerre suspendue sous l'arc de triomphe formant un fond derrière le monument était du plus heureux effet »,* peut-on lire dans *« Le Progrès de Seine-et-Oise »* du 27 août 1921.



*« Vous, les tout petits, devez bien comprendre que vos parents aujourd'hui élèvent un véritable autel à l'idée de patrie ... Dans les plaines noyées des Flandres, dans la craie morne de Champagne, dans les ravins de Verdun, ce fut le calvaire des plus beaux enfants de France... Grâce à l'indomptable élan des poilus français, au courage des Anglais et aussi à la valeureuse armée américaine, sur tous les points du front, Foch force l'ennemi à la*

*retraite...»,* clame, dans son discours, le Ministre Leredu.

L'ouvrage de Saint-Leu-la-Forêt se distingue par la présence d'une crypte aménagée en caveau (ossuaire) qui abrite aujourd'hui les dépouilles de dix-neuf combattants dont les noms sont également répertoriés. (A noter que l'ossuaire n'était

pas occupé le jour de l'inauguration). Six d'entre eux sont morts à l'hôpital 104 et neuf se retrouvent sur le monument.

Ici aussi sont honorés douze militaires non originaires de la commune et décédés à l'hôpital auxiliaire 104.(Ils sont en réalité au nombre de treize)

## LES DELIBERATIONS MUNICIPALES

C'est le 7 novembre 1918, avant même la fin de la guerre, que le conseil municipal avait émis le **souhait d'ériger un monument en souvenir des morts pour la Patrie.**

*« Le Conseil émet le vœu de mettre à exécution le projet d'élévation d'un monument en souvenir des soldats morts pour la patrie et de constituer une commission pour étudier l'emplacement du monument projeté. »*

Le 17 juillet 1919 est constitué un Comité du Monument sous la présidence de M. Cassan alors premier adjoint faisant office de maire avec comme Vice-Président M.Mahy.

Ce comité décide en premier lieu, que le monument sera édifié au cimetière, « afin de permettre aux parents et amis des disparus de venir s'y recueillir et déposer des fleurs en l'honneur de leurs morts » ; et, sur la demande d'un grand nombre de familles, que ce monument comporterait un ossuaire « destiné à recevoir les restes des glorieux soldats ramenés des cimetières du front, dont les parents désireraient que leurs enfants dorment de leur dernier sommeil dans cette sépulture perpétuelle ».

En second lieu, le Comité décide que « les noms des enfants de Saint-Leu-la-Forêt, morts au champ d'honneur, seraient gravés sur des **tables en marbre placées** dans le vestibule de la Mairie, afin de perpétuer le souvenir des disparus et d'instruire les générations futures sur l'héroïsme de leurs aînés ».

Le dimanche 10 août 1919 le Comité organise une **quête publique à domicile** qui remporte un grand succès. Complétée du produit des dons recueillis par diverses sociétés locales elle permet de recueillir 22024,50 francs.

Le 23 mars 1920 le maire charge la commission d'Initiative d'assurer les contacts et la coordination nécessaires, notamment avec le Comité.

Le 13 juin 1920 le Conseil prend connaissance d'une estimation du coût de réalisation de l'ossuaire : 9617 francs. Devis de l'entreprise de maçonnerie Valaizon.

Le 11 juillet 1920 le Conseil fixe la date de la **cérémonie de pose de la première pierre** au 14 juillet suivant à 10 heures. L'achat d'une palme en bronze est proposée par les membres du conseil municipal à leurs frais.

Le Comité organise des fêtes les 14 et 18 juillet 1920. Leur bénéfique procure une deuxième enveloppe de 11222,55 francs.

Le 18 septembre 1920 *M. Zurlinden, vice-président de la commission du budget informe le conseil que selon l'art.5 de la loi du 25 octobre 1919 l'Etat accorde des subventions aux communes pour l'érection des monuments aux morts de la guerre prend connaissance, que cette subvention est en raison inverse de la valeur du centime communal et proportionnelle au nombre des tués et disparus par rapport à la population. Ce qui donne pour notre commune sur 4022 habitants et 150 tués le chiffre proportionnel de 7% du crédit inscrit au budget pour le monument. L'ensemble des dépenses prévues suivant les devis établis pour l'érection du monument étant de 67000 francs, les sommes provenant tant des souscriptions que du produit des fêtes données à cet effet donnant un total de 30000 francs il reste la différence à inscrire au budget soit 37000 francs. M. Zurlinden demande que le crédit de 37000 francs proposé par la commission soit voté au plus tôt. La subvention de l'Etat sera*

*donc approximativement de 2 fois 7% soit 2590 francs x 2 = 5180 francs.*

*M. le Maire met aux voix la proposition. Le vote est acquis à la majorité.*

*M. Zurlinden explique ensuite que pour faire face tant à cette dépense extraordinaire qu'à celles occasionnées par les travaux d'entretien des immeubles communaux qui s'élèvent à la somme de 56000 francs il y aura lieu et la chose est inévitable de contracter un emprunt soit au Crédit foncier, soit à la Caisse des dépôts et consignations. Le Crédit foncier n'avançant des fonds que jusqu'à concurrence de 50000 francs il nous est impossible d'y avoir recours. La Caisse des Dépôts et consignations pourrait nous avancer les fonds nécessaires au taux pour 20 ans de 6,85% et avec dix années supplémentaires à 7,90%. Ce qui pour un emprunt de 200000 francs à amortir donnerait une annuité de 15793,90 francs. Il ajoute que dans 10 ans la commune pourrait envisager un emprunt de remboursement à un 'établissement de crédit par l'établissement d'un emprunt municipal. Le projet d'emprunt est renvoyé pour étude à la Commission des finances.*

Le 13 novembre 1920 il est donné lecture au conseil d'une lettre du groupement des Mutilés et Réformés de la Guerre concernant le transport des corps des morts de la guerre par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1920.

Le vœu est formulé que les communes, pour ceux qui par suite de blessures ou maladies contractées au front viennent à décéder, leur accordent également une concession perpétuelle et gratuite.. Le conseil décide d'accuser réception et qu'il pourra être pris par la suite les mesures nécessaires pour assurer une sépulture convenable aux décédés dans les circonstances précitées.

Une lettre de l'Union des Combattants informe la municipalité que la somme de 2000 francs recueillie lors du bal du 23 octobre au profit du monument devra être intégralement

*consacrée au monument sans en distraire une partie pour l'établissement d'un mur dans le vestibule d'honneur de la Mairie, travail prévu pour y accoler les plaques sur lesquelles les noms des morts de la guerre doivent être inscrits, l'emplacement étant critiqué par l'opinion publique pour la raison que ce vestibule n'est accessible au public que les jours de mariage.*

Le jeudi 11 novembre 1920 a lieu la **cérémonie de l'arbre de la Victoire**. Au carrefour des rues Gambetta, Michelet, de Boissy et de Pontoise en présence des principaux représentants des différentes Sociétés locales. La Cie des sapeurs-pompiers, drapeau en tête, rendait les honneurs militaires. MM. Rossignol, conseiller et ancien combattant, Cussac président de l'UNC et Cassan, maire ont, dans des allocutions vibrantes fait savoir aux nombreux habitants de la commune le but tout patriotique de la cérémonie. L'arbre, un tilleul, une fois planté en présence de l'assemblée, il fut enterré parmi ses racines .un tube de plomb renfermant la liste des membres de la Municipalité en exercice et celle des 150 morts tous concitoyens de notre commune tombés au champ d'honneur pour la Patrie. Le tube a été offert par M. Courjon, conseiller. Il a été décidé que l'arbre serait entouré d'une grille pour le protéger contre les déprédations et que la pose d'une plaque serait étudiée par la suite...

Le 14 janvier 1921 le conseil est informé de la **cession gratuite faite par le Ministère de la Guerre de 4 obus** de 280 comme trophée de guerre destinés à l'entourage de l'arbre de la Victoire.

A la même séance le conseil adopte un projet de panneau décoratif recevant les plaques en marbre où seront gravés les noms des enfants du pays morts pour la France. Ce panneau sera fixé sur une cloison érigée à cet effet dans le vestibule de la mairie.

Lors de la cérémonie d'installation du nouveau conseil le 24 février 1921 M. Fortier, doyen d'âge, s'exprime ainsi :

*« J'ai la certitude d'être l'interprète du conseil municipal tout entier que notre première pensée soit d'adresser aux familles des enfants du pays morts pour la France et ils sont nombreux ici., Notre respectueux salut et tous nos regrets des pertes douloureuses qu'elles ont faites et des vides qu'ils y ont laissé. Heureux ceux que des puissants du jour ont pu mettre à l'abri du danger quand tant d'autres plus âgés arrosaient de leur sang cette terre dont ils ne possédaient pas la moindre parcelle. Gloire à eux, ils se sont immortalisés. Leurs noms gravés en lettres d'or sur le tableau de marbre qui va être élevé en leur honneur dans cette maison commune et sur le monument dont vous voyez les premières assises qui s'élèvent au cimetière, sera le Panthéon de l'histoire qui rappellera aux générations futures leur héroïsme et leur sacrifice. Gloire à eux, honorons les. »*

Le 8 mars 1921 est présenté au conseil municipal le devis version n°4 de l'architecte Voisin pour l'apposition des plaques commémoratives en mairie s'élevant à 7400 francs. Le conseil approuve ce projet.

Il décide que les noms seront inscrits par année de décès et par ordre alphabétique, que les noms des militaires décédés pendant la guerre à l'hôpital 104 seront inscrits à la suite.

Le coût de l'ensemble ossuaire plaques et monument est réestimé à 63000 francs et, afin de compléter le produit des souscriptions publiques (33247 francs = voir ci-dessus), la municipalité décide d'emprunter au Crédit Foncier de France 30000F à 6,95% l'an sur trente ans, en trente annuités de 2632,54 francs payables par moitiés les 30 juin et 31 décembre crédit courant à compter du 30 juin 1921. Cette somme sera versée par le Crédit foncier de France au Trésor pour le compte de la commune, en une seule fois ou par fractions quand le maire en fera la demande sous la réserve de prévenir le Crédit

foncier 20 jours à l'avance et de choisir comme date de versement le 5, le 15 ou le 25 du mois. Le paiement des annuités s'effectuera à l'aide d'une imposition extraordinaire de 3 centimes 60 recouvrable pendant 30 ans.

Concernant l'ossuaire, le conseil prend également connaissance du plan relatif à l'emplacement de 14 tombes disposées symétriquement 7 de chaque côté du monument dans la partie droite du cimetière. Le plan est approuvé et il est décidé que les grands cercueils contenant les dépouilles des enfants de Saint-Leu morts pour la France et ramenés du front y seront déposés. Le conseil vote à l'unanimité la concession du terrain nécessaire pour une durée de 10 années. Passé ce délai les corps seront transférés dans des petits cercueils et seront déposés dans l'ossuaire.

Le 7 avril 1921 trois délégations de sept membres sont nommées pour recevoir chaque convoi des corps des enfants de Saint-Leu morts pour la France et accompagner les corps jusqu'au cimetière. Le conseil émet le vœu que le corps des sapeurs-pompiers et une délégation des sociétés locales soit également présents au moment des inhumations.

Le 16 juin 1921 le conseil fixe au 14 août 1921 les cérémonies d'inauguration de l'ensemble du monument, de l'ossuaire et des plaques commémoratives en mairie. La délibération est ainsi rédigée : « ....*l'inauguration du monument érigé au cimetière pour commémorer l'héroïsme des enfants de Saint-Leu morts pour la France.* »

Le conseil demande à la commission d'initiative d'élaborer le programme de la cérémonie « *pour laquelle des invitations seront lancées par les soins de Monsieur le Maire afin de lui donner tout l'éclat désirable.* »

Le 25 juin 1921 le conseil municipal vote l'octroi de 100F au titre de la participation de la ville à l'achat prévu par les

sociétés locales de la palme en bronze devant décorer le monument.

Le 24 juin 1922 le conseil constate *avoir proposé de donner à la rue du Troupillard le nom d'André Bontemps, reçu premier dans toutes les écoles où il est passé, agrégé d'histoire à 21 ans et mort en héros aurait fait le plus grand honneur à notre ville.*

*Devant le refus formel de son père le conseil n'a pu que s'incliner respectueusement devant cette décision mais émet le vœu suivant : lorsqu'il s'agira ultérieurement de dénommer de nouvelles rues le conseil prie les municipalités qui seront en fonction à cette époque de vouloir bien se faire un pieux devoir de retenir les deux noms de rues suivantes : rue André Bontemps et rue des Trois Frères Auger. »*

(La rue du Troupillard est devenue rue Guynemer).

C'est au conseil du 5 juin 1923 que sera finalement annoncé l'octroi d'une subvention par l'Etat de 2700 francs à titre de participation dans l'érection du monument aux morts de Saint-Leu.

**LISTE DES MORTS INHUMES DANS LA CRYPTE**  
(CERTAINS SE RETROUVENT SUR LE MONUMENT A L'ANNEE DE LEUR DECES)





1916/1917/1918/1919/1920 ET HOPITAL 104



## LES PLAQUES COMMEMORATIVES DE LA MAIRIE



1914/1915/1916/1917

1914

AUBARDIER PIERRE  
 AUGER LOUIS  
 BONTEMPS ANDRÉ  
 BROULARD LÉON  
 CORNUEJOLS FÉLIX  
 DEBLADIS JOSEPH  
 DECAGNY GUSTAVE  
 DIDOT PAUL  
 EGEN JEAN  
 GRAVIER ADOLPHE  
 GUILBERT JEAN  
 JONNIAUX ROGER  
 KALBFLEISCH ANDRÉ  
 LACOUR GASTON  
 LE CARPENTIER LOUIS  
 LELONG MICHEL  
 LOGRE RENÉ  
 MAISONOBE JEAN  
 MENASSADE MARCEAU  
 MONTREAU FERNAND  
 PINEAU MARCEL  
 PORTAL CHARLES  
 PREVET ARMAND  
 RIEHL EUGÈNE  
 SAINTEBARBE CHARLES  
 SAURA JEAN  
 SEILLIER ANDRÉ  
 SURGET VICTOR  
 SILVESTRE PÉPIN  
 TIERCE DÉSIRÉ  
 TOURETTE EUGÈNE  
 VALROFF ANDRÉ  
 VOISSET JACQUES  
 YOT JULIEN

1915

AUGER FÉLIX  
 BOCQUILLON ROBERT  
 BONTEMPS PAUL  
 BONTEMPS RAYMOND  
 BONTOUX CANILLE  
 BOUDINOT HENRY  
 BOURDAIS HIPPOLYTE  
 BOURG ROGER  
 CAPPRONNIER LOUIS  
 CARON ROBERT  
 CHEALE JEAN  
 COLLET GUSTAVE  
 COURTOIS HENRI  
 DECORDE JEAN  
 DEJEAN JOSEPH  
 DESGRANGES MAURICE  
 FERREY FÉLIX  
 GOSSART CHARLES  
 GUGELMANN EDOUARD  
 KALBFLEISCH ÉTIENNE  
 LEBLANC JOSEPH  
 LÉBOISSELIÉ ANDRÉ

1915

MESSAGER HENRI  
 PALISSON MARCEL  
 PATIN VICTOR  
 PELERIN PIERRE  
 PIERSON LÉON  
 PORTAL EUGÈNE  
 REMOND ALFRED  
 ROBACHE HENRI  
 ROBIN ÉMILE  
 ROBQUIN MARCEL  
 ROSSIGNOL ANDRÉ  
 SAMSON JACQUES

1916

ASTIER JEAN  
 AUGER CONSTANT  
 BESLAIY EUGÈNE  
 BONTEMPTS MAURICE  
 BRION ÉMILE  
 CAUDRON CHARLES  
 CHERON CHARLES  
 CLAIRSIN OCTAVE  
 DELANOY EDMOND  
 DELIGNIÈRES GEORGES  
 DOUVILLE ALEXANDRE  
 DURU FÉLIX  
 EYMAIN GEORGES  
 EYMAIN NOËL  
 GOSSELIN JOACHIM  
 JOBIN ÉMILE  
 LACOUR GEORGES  
 LADOUZE HENRI  
 LAMBERT PIERRE  
 LESCAR HENRI  
 NORMAND MAXIME  
 PEURON LÉON  
 RICHIER EUGÈNE  
 THUVENY MARCEL  
 VALROFF JACQUES  
 VERMEILLE GEORGES  
 VIVANT EDMOND

1917

BAN LOUIS  
 BERNOVILLE LUCIEN  
 BOMBART ANDRÉ  
 BONNEVIE AUGUSTE  
 BOURDAIS EUGÈNE  
 DELEAU ROBERT  
 DONYS ROBERT  
 FORTIER GASTON  
 GARDETTE EUGÈNE  
 HAUDE ÉMILE  
 JACQUET GABRIEL  
 JEANNEQUIN LÉON  
 JUHLIN PIERRE  
 LAUCHER ROBERT  
 LEDREUX LUCIEN  
 LEDUC MARIE

1917/1918





## LES PLAQUES COMMEMORATIVES DE L'EGLISE ST LEU ST GILLES 1914/1915/1916



## 1917/1918 ET DISPARUS



## DISPARUS SUITE





LA PAROISSE DE SAINT-LEU  
À SES ENFANTS  
MORTS POUR LA FRANCE  
1914 - 1918

— — —  
GARDONS À JAMAIS LEUR SOUVENIR  
PRIONS POUR EUX

— — —  
DANS LE PARADIS, À CÔTÉ DES MARTYRS  
DE LA FOI, IL Y AURA DES PLACES DE  
CHOIX ET DE SPLENDIDES COURONNES  
POUR LES MARTYRS DE LA PATRIE.

*MOR DE GIBERGUES*

1917  
BAN LOUIS  
BERNOVILLE L  
BONNEVIE ADG  
BOMBART ANDR  
BOURDAIS EUG  
CARPENTIER F  
DELEAU ROBERT  
DONYS ROBERT  
FORTIER GASTO  
GARDETTE EUG  
GUYOMAR FRAN  
HAUDE EMILE  
JACQUET GABR  
JANNEQUIN L  
JUHLIN PIERR  
LAUCHER RO  
LEDREUX LUC  
LEDUC NOËL  
LESAGE LOUIS  
MEIGNAN LUC  
MENASSADE  
PATTE ARSÈNE  
PORCILE HENR  
RICHONNE GA

GUERRE 1939-1945

Les noms des militaires morts au combat durant la 2ème guerre mondiale (au nombre de 32), des héros de la Résistance (au nombre de 6), des victimes civiles du conflit (au nombre de 7) et de ceux morts pour la France en opérations extérieures (au nombre de 5) ont été repris depuis sur des stèles horizontales réparties à la base du monument.





## LE CARRÉ MILITAIRE



## L'ARCHITECTE DU MONUMENT



## L'ENTREPRENEUR MACON DU MONUMENT



## LA TOMBE D'ANDRE BOMBART MORT A 19 ANS



## LA TOMBE D'ANDRE BONTEMPS



## LA TOMBE D'HENRI MESSAGER



LA TOMBE D'ANDRE VALROFF



LA TOMBE D'EUGENE GARDETTE



**LA TOMBE DE JACQUES EMILE VOISSET**



**LA TOMBE REUNISSANT JEAN JOSEPH MAISONOBE ET JOSEPH DEBLADIS**



## LA TOMBE DE JULES MOVET

T



## ANNEXE

### LA TRIBUNE DE SEINE ET OISE 20 AOUT 1921

#### Cérémonie d'inauguration du monument aux morts de Saint-Leu

*Dimanche eut lieu une magnifique et grandiose cérémonie à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des cent-cinquante enfants de la commune tombés au champ d'honneur pour la défense du sol sacré de la Patrie. Cette cérémonie était présidée par M. Leredu, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociales, assisté de MM. Aimond et Bonnefous, députés de Seine-et-Oise ; Catusse, sous-préfet ; Octave Dubois, conseiller général ; le lieutenant-colonel Roudière, officier de la Légion d'honneur, représentant l'armée ; les maires des communes du canton, les Sociétés locales, combattants, gymnases, sapeurs-pompiers, vétérans de 1870. Les enfants des écoles conduits par leurs maîtres et maîtresses, l'Harmonie libre, etc... Une foule immense était accourue de toute la région pour rehausser et rendre un hommage mérité à nos morts.*

*A son arrivée le ministre est reçu aux accents de la « Marseillaise », par M. Cassan, maire de Saint-Leu, entouré de ses adjoints et du conseil municipal au seuil de l'Hôtel-de-ville, dans le vestibule, duquel sont inscrits en lettres d'or sur une plaque de marbre les 150 morts de Saint-Leu.*

*Après les présentations d'usage, nous assistons à la série des discours.*

*M. Mahy, Vice-Président du Comité du monument en fait remise à la municipalité :*

*« Qu'il me soit permis, ajouta-t-il, d'exprimer le tribut de reconnaissance que nous devons à l'incomparable courage et à leur invincible résistance. Soutenus par le plus sublime esprit de sacrifice, ils ont épargné à notre Patrie et à l'Humanité les plus effroyables désastres et sauvegardé notre indépendance et notre liberté.*

*Puis il résume l'œuvre du comité :*

*« Sur l'initiative de la Municipalité, et à la demande de nombreux habitants, un Comité a été constitué le 17 juillet 1919, et appelé à sa Présidence M. Cassan, notre maire, alors premier adjoint faisant fonction de maire.*

*Ce comité a décidé en premier lieu, que le monument serait édifié au cimetière, afin de permettre aux parents et amis des disparus de venir s'y recueillir et déposer des fleurs en l'honneur de leurs morts ; et, sur la demande d'un grand nombre de familles, que ce monument comporterait un ossuaire destiné à recevoir les restes des glorieux soldats ramenés des cimetières du front, dont les parents désireraient que leurs enfants dorment de leur dernier sommeil dans cette sépulture perpétuelle.*

*Un avant-projet a été demandé à M. Voisin, architecte de la commune. Cet avant-projet a servi de base au projet définitif, qui, après diverses observations et modifications, a été adopté par le Comité - et mis à exécution.*

*En second lieu, le Comité a décidé que les noms des enfants de Saint-Leu-la-Forêt, morts au champ d'honneur, seraient gravés sur des tables en marbre placées dans le vestibule de la Mairie, afin de perpétuer le souvenir des disparus et d'instruire les générations futures sur l'héroïsme de leurs aînés.*

*Le Comité a dû ensuite s'occuper de recueillir des fonds pour l'érection du monument.*

*En premier lieu, il a décidé qu'une quête à domicile serait faite le dimanche 10 août 1919.*

*Cette quête a produit, en y comprenant les quêtes ou souscriptions particulières faites par diverses Sociétés, la somme de 22024 frs, 50.*

*En second lieu, il a organisé des fêtes auxquelles ont participé toutes les Sociétés locales. Ces fêtes, qui ont eu lieu les 14 et 18 juillet 1920, ont produit la somme de 11222frs, 55.*

*Enfin, le conseil municipal a voté la somme nécessaire (environ 23500 frs) pour parfaire à l'édification du monument, dont le coût total s'est élevé, y compris l'ossuaire, à 56500 frs.*

*Nous devons également vous aviser qu'au dernier moment, sur la proposition de l'Union des Combattants, toutes les Sociétés locales ont été convoquées, afin de leur demander s'il ne leur semblerait pas préférable de remplacer par une souscription, la somme qu'elles se proposaient de dépenser pour l'achat de couronnes ou gerbes de fleurs – dont la durée est éphémère par l'acquisition que l'on ferait d'un motif décoratif destiné à l'ornementation du monument – et qui subsisterait.*

*Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par les Sociétés, et le produit de leur souscription a permis l'acquisition de la palme en bronze devant décorer la face principale du monument.*

*Le Comité s'est complètement associé à cette heureuse initiative et remercie bien vivement les Sociétés qui ont participé à la souscription. Des dons ultérieurs pourront, dans l'avenir, permettre la décoration des autres faces.*

*Nous adressons de chaleureux remerciements à tous les souscripteurs, notamment à MM. Les députés et sénateurs de Seine-et-Oise ; les écoles de garçons et de filles ; la Société de Secours Mutuel ; l'Union des Travailleurs ; la subdivision des sapeurs-pompiers ; le Comité catholique ; le 31<sup>o</sup> territorial, ainsi qu'à toutes les Sociétés qui ont donné leur concours avec le plus grand zèle et le plus grand dévouement, pour la réussite des fêtes organisées : l'Association littéraire et Artistique ; l'Association « Educa » ; l'Union Symphonique ; l'Harmonie libre de Saint-Leu ; l'Union des Combattants ; l'Union des Femmes de France et enfin à la Municipalité, pour son concours financier.*

*Nous adressons tous nos remerciements et nos félicitations à M. Voisin, architecte, auteur du monument, qui n'a ménagé, ni ses soins, ni ses peines pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée, et qui lui fait honneur, sans oublier M. Chausson, marbrier, pour sa très bonne exécution de l'ouvrage dont il a été chargé.*

*Enfin, nous ne saurions oublier de remercier les honorables personnes qui ont bien voulu accepter notre invitation, et en particulier M. le ministre Leredu, qui nous fait l'honneur de présider cette fête d'inauguration.*

*En réalisant l'érection de ce monument à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, nous songeons aussi aux générations qui nous suivront, pour qu'elles en recueillent un salutaire enseignement, et qu'elles continuent – comme nous devons le faire – à assurer l'établissement de la paix parmi les peuples, - seule condition qui permette de réparer les ruines – et d'assurer plus de bonheur à ceux qui viendront après nous.*

*Mais, tout en affirmant notre désir de paix pour l'avenir, - les événements actuels démontrent que tout danger n'a pas encore disparu - ; nous devons donc rester vigilants et ne pas oublier les admirables exemples donnés par nos chers poilus, pour défendre l'intégrité de notre patrimoine.*

*Nous nous inclinons bien respectueusement devant les familles de notre petite cité qui ont à déplorer la mort d'un fils, d'un père, d'un époux, et nous leur exprimons nos plus sincères condoléances.*

*En donnant à ces familles un témoignage de sympathie à l'occasion des deuils cruels qui les ont frappées, nous pensons qu'il nous reste un devoir à remplir envers ceux que la guerre a privés de leur soutien. Nous devons apporter notre contribution à l'œuvre de solidarité qui consiste à veiller à l'éducation et à l'entretien des orphelins de la guerre.*

*C'est une marque de reconnaissance effective que nous devons à ceux qui ont donné leur vie pour repousser et vaincre le cruel envahisseur.*

*Pénétrés de ces sentiments et conscients d'avoir fait tout notre possible pour mener à bien la mission qui nous a été confiée, nous transmettons, - au nom du Comité et des souscripteurs – la propriété du monument à la commune de Saint-Leu-la-Forêt, avec la confiance que sa conservation et son entretien en seront assurés par les soins de nos concitoyens qui tiendront à honneur de venir remplir un pieux pèlerinage en souvenir de ceux qui ont payé de leur vie la défense de la Patrie.*

*Ainsi, se perpétuera la mémoire de ceux que nous pleurons. »*

*M. Cassan, maire, prend la parole :*

*« Le Comité, dit-il, qui vient de faire remise à la Municipalité du monument élevé à la mémoire de nos chers morts, par son dévoué vice-président, M. Mahy, nous lègue le précieux symbole destiné à perpétuer le souvenir des enfants de Saint-Leu, disparus au cours de cette terrible tourmente qui a ravagé notre pays.*

*L'effort réalisé par le Comité, sous les auspices de la Municipalité, avec le concours de toutes les Sociétés locales et de la population, nous permet de glorifier nos morts aujourd'hui et pour l'éternité.*

*Quoique chacun ait donné en la circonstance le plus bel exemple de solidarité, la somme recueillie fût au-dessous de la valeur du monument, car nous voulions que la glorification soit en rapport des nobles sacrifices accomplis.*

*C'est alors qu'inspiré par un sentiment de reconnaissance, le Conseil Municipal vota un emprunt de 30000 frs pour parfaire la somme nécessaire : A l'érection au cimetière d'un monument avec ossuaire où reposeraient les restes de nos glorieux morts. Et à l'édification, dans le vestibule d'honneur de la Mairie, d'un panneau commémoratif, livre d'or pour les générations futures, redisant à la postérité les noms de leurs aînés héroïquement tombés sur les champs de bataille, pour leur préparer l'avenir.*

*Le monument et le panneau commémoratif sur lesquels sont gravés les noms des 150 héros de notre commune ont été conçus par notre sympathique architecte M. Voisin, et exécutés et ciselés par M. Chausson. Ces deux artistes y ont réuni l'art et le talent pour cette exécution, ce dont ils peuvent être légitimement fiers. Le panneau commémoratif, où l'art du sculpteur, secondé par le talent de l'architecte, a associé dans une inspiration élevée l'hommage dû à nos grands morts et la victoire qu'ils ont payée de leur sang, s'érige à l'emplacement le mieux choisi pour fixer sa haute signification.*

*Nul d'entre nous ne pourra désormais franchir le seuil de la maison commune sans être pénétré de la forte leçon qui se dégage de cette œuvre symbolique.*

*De ce double et noble héritage, la Municipalité actuelle et les Municipalités futures en seront les gardiennes fidèles et en assureront pour toujours la précieuse conservation.*

*En assistant à cette cérémonie, les hautes personnalités, que nous sommes si honorés d'avoir en cette circonstance avec nous, rendent à nos morts un hommage dont nous leur sommes infiniment reconnaissants.*

*En votre nom, j'exprime notre bien vive gratitude à M. Leredu, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, représentant le gouvernement de la République, qui a toujours témoigné à notre population un intérêt si précieux ; à M. Aimond, député, le digne fils de mon prédécesseur, Emile Aimond à qui la commune de Saint-Leu doit son tribut de reconnaissance et dont j'honore et salue ici la mémoire ; à M. Bonnefous, notre sympathique député ; à M. le Général Fabin, commandant le département ; à M. Catusse, sous-préfet, notre si affable et précieux collaborateur ; à M. Dubois, conseiller général, le vieil ami dévoué du canton ; à MM. les maires, adjoints et conseillers municipaux qui ont, par leur présence, rehaussé l'éclat de cette imposante cérémonie.*

*Merci au Comité de souscription, au Comité organisateur, agissant sous les auspices de la Municipalité ; aux donateurs dont la liste serait trop longue à énumérer : aux Dames de France, à l'Hôpital 104 de Saint-Leu, qui coopèrent avec tant de zèle et de dévouement au soulagement de nos chers poilus et à l'œuvre du Souvenir ; aux Vétérans de 1870 ; à l'Union et aux Sections des Combattants.*

*Merci à toutes les Sociétés locales ; à la compagnie de sapeurs-pompiers ; aux directeur et directrice des écoles ; au personnel enseignant ; aux enfants des écoles, qui toutes et tous ont apporté leur gracieuse collaboration.*

*Merci à l'Harmonie libre qui, dans toutes les manifestations patriotiques de reconnaissance, nous a donné son gracieux concours, à son chef dévoué M. Ricaud, dont l'éloge n'est plus à faire ; à MM. Montrocq et Delaunay, pour l'expression sentimentale de leurs poèmes.*

*Merci, enfin à tous ceux qui, en toute circonstance et à n'importe quel titre ont répondu au sentiment du devoir, qu'inspire le cœur patriote de tout bon Français.*

*Comme toutes les communes de France, Saint-Leu paya un lourd tribut à la guerre. La Municipalité elle-même ne fut pas épargnée, et c'est en pleine tête qu'elle a été frappée par la perte de son maire et sénateur, M. Aimond, ainsi que de ses deux dévoués adjoints et collaborateurs, MM. Leblond et Rouot, victimes indirectes, mais dont la mort fût la réelle conséquence de la guerre.*

*En ce jour mémorable et en souvenir de leur dévouement à la commune, qu'il me soit permis de leur adresser l'hommage et la reconnaissance de la population.*

*Hélas ! Que de vides se sont creusés autour de nous. Et devant cette longue liste de nos héros, et aussi devant le Livre d'Or qui relate leurs exploits, une phrase célèbre me vient sur les lèvres : « 150 morts ! Quelle tristesse ! »*

*En voici la liste funèbre :*

#### **1914**

AUBARBIER	PIERRE
AUGER	LOUIS
<b>BIEHL (RIEHL)</b>	<b>EUGENE</b>
BONTEMPS	ANDRE
BROULARD	LEON
CORNUEJOLS	FELIX
DEBLADIS	JOSEPH
DECAGNY	GUSTAVE
DIDIOT	PAUL
EGEN	JEAN
GRAVIER	ADOLPHE
GUILBERT	JEAN
JONNIAUX	ROGER
KALBFLEISCH	ANDRE
LACOUR	GASTON
LE CARPENTIER	LOUIS
LELONG	MICHEL

LOGRE	RENE
MAISONOBE	JEAN
MENASSADE	MARCEAU
MONTREAU	FERNAND
PINEAU	MARCEL
PORTAL	CHARLES
PREVET	ARMAND
SAINTEBARBE	CHARLES
SAURA	JEAN
SEILLIER	ANDRE
SURGET	VICTOR
SILVESTRE	PEPIN
TIERCE	DESIRE
TOURETTE	EUGENE
VALROFF	ANDRE
VOISSET	JACQUES
YOT	JULIEN

### 1915

AUGER	FELIX
BOCQUILLON	ROBERT
BONTEMPS	PAUL
BONTEMPS	RAYMOND
BONTOUX	CAMILLE
BOUDINOT	HENRY
BOURDAIS	HIPPOLYTE
BOURG	ROGER
CAPPRONNIER	LOUIS
CARON	ROBERT
CHEALE	JEAN
COLLET	GUSTAVE
COURTOIS	HENRI
DECORDE	JEAN
DEJEAN	JOSEPH
DESGRANGES	MAURICE
FERREY	FELIX
GOSSART	CHARLES
GUGELLMANN	EDOUARD
KALBFLEISCH	ETIENNE

LEBLANC	JOSEPH
LEBOISSELIER	ANDRE
LOISELLIER	MAURICE
MESSAGER	HENRI
PALISSON	MARCEL
PATIN	VICTOR
PELERIN	PIERRE
PIERSON	LEON
PORTAL	EUGENE
REMOND	ALFRED
ROBACHE	HENRI
ROBIN	EMILE
ROBQUIN	MARCEL
ROSSIGNOL	ANDRE
SAMSON	JACQUES

### 1916

ASTIER	JEAN
AUGER	CONSTANT
BESLAY (BEISLAY)	EUGENE
BONTEMPS	MAURICE
BRION	EMILE
CAUDRON	CHARLES
CHERON	CHARLES
CLAIRSIN	OCTAVE
DELANOY	EDMOND
DELIGNIERES	GEORGES
DOUVILLE	ALEXANDRE
DURU	FELIX
EYMAIN	GEORGES
EYMAIN	NOEL
GOSSELIN	JOACHIM
JOBIN	EMILE
LACOUR	GEORGES
LADOUZE	HENRI
LAMBERT	PIERRE
LESCAR	HENRI
NORMAND	MAXIME
PEURON	LEON

RICHIER	EUGENE
THUVENY	MARCEL
VALROFF	JACQUES
VERMEILLE	GEORGES
VIVANT	EDMOND

### **1917**

BAN	LOUIS
BERNOVILLE	LUCIEN
BOMBART	ANDRE
BONNEVIE	AUGUSTE
BOURDAIS	EUGENE
DELEAU	ROBERT
DONYS (DOMP)	ROBERT
FORTIER	GASTON
GARDETTE	EUGENE
HAUDE	EMILE
JACQUET	GABRIEL
JEANNEQUIN	LEON
JUHLIN	PIERRE
LAUCHER	ROBERT
LEDREUX	LUCIEN
LEDUC	MARIE
LESAGE	PAUL
MEIGNAN	LUCIEN
MENASSADE	KLEBER
PARRAT	RICHARD
PATTE	ARSENE
PORCILE	HENRI
RICHOMME	GASTON
SAURA	LOUIS
VARIN	EDGARD
VIGNAUX	YVES
YVON	ALEXANDRE

### **1918**

ASFIR	KLEBER
BAZIN	ALBERT

BOIS	PAUL
BONTEMPS	ANDRE
DAUGE	GUSTAVE
DAVROUX	JACQUES
DEBRAY	LOUIS
DREMONT	HENRI
DUCOURREAU	ALFRED
ETTER	HENRI
FINET	HENRI
GOUVERNEUR	ROBERT
HERREN	ALFRED
JULLIENNE	ANDRE
KURTZ	FERNAND
LARDE	ALPHONSE
MAZE	ARMAND
MEUNIER	FRANCOIS
MOVET	JULES
NAUDET	VICTOR
PERSE	LUCIEN
PETITNICOLAS	RENE
PREVOST	EUGENE
ROGEAUX	HENRI
VALEIX	LEON

### **1919/1920**

BUTTERLIN	LUCIEN
<b>LECOMTE</b>	<b>JULIEN</b>
<b>PIAT</b>	<b>FELIX</b>
ROGER	HENRI
VALROFF	LEON

**En rouge les noms qui figurent aujourd'hui sur le monument sans avoir été repris à l'époque dans la liste jointe à l'article**

# LES CHIFFRES

## **TOTAL CIMETIERE 153 NOMS :**

1914 34  
1915 35  
1916 27  
1917 27  
1918 25  
1919/20 5

## **TOTAL MAIRIE 150 NOMS :**

1914 34  
1915 34 **MANQUE LOISELLIER**  
1916 27  
1917 27  
1918 25  
1919/20 3 **MANQUENT PIAT FELIX ET LECOMTE JULIEN**

## **MORTS A L'HOPITAL AUXILIAIRE 104 CIMETIERE ET MAIRIE : 12 NOMS**

BOSSU GASTON 1917  
CORIA MODESTE 1915  
DESHAYES ETIENNE 1915  
DEWATINE EMILE 1918  
HARDY SAMUEL 1918  
JEGAT PIERRE 1918  
LANDA LOUIS 1918  
LEJEUNE MARCEL 1918  
MEUDEC FRANCOIS 1915  
PREVOST LEON 1918  
SALMON LOUIS 1918  
THEOT FRANCOIS 1918

**IL MANQUE JULLIENNE ANDRE**

**MORTS POUR LA FRANCE REPOSANT SOUS LE MONUMENT : 19 NOMS (DECLARES UNIQUEMENT AU CIMETIERE)**

- BOSSU ARTHUR il y a un BOSSU GASTON dans la liste des morts à l'hôpital 104 et c'est bien de lui qu'il s'agit ; il est mort le 7 avril 1917 à l'hôpital 104 et a été inhumé dans la crypte le 5 octobre 1928.
- CLAIRSIN OCTAVE originaire de St Leu déjà cité dans la liste principale (mort le 01/11 1916).
- CORIA MODESTE déjà cité dans la liste des morts à l'hôpital 104 (le 7 mars 1915).
- DEBRAY LOUIS dont la famille habitait St Leu et déjà cité dans la liste principale (mort le 10 septembre 1918)
- DESHAYES ETIENNE déjà cité dans la liste des morts à l'hôpital 104 (le 13 décembre 1915).
- DEWATINE PAUL il y a un DEWATINE EMILE dans la liste des morts à l'hôpital 104. C'est le même mort le 25 octobre 1918.
- GARCIA HENRI originaire de St Leu tué à l'ennemi le 22 avril 1916 (région de Verdun) jugement transcrit le 29 décembre 1916 ; ne figure pas sur le monument.
- GOFFAUX HENRI Capitaine de gendarmerie belge mort à St Leu le 25 mars 1918 apparemment sans lien avec le conflit.
- GOSSELIN JOACHIM déjà cité dans la liste principale originaire de St Leu et mort le 20 octobre 1916.
- LEFEVRE JULES a été inhumé dans la crypte à la demande de son père au moment de la reprise de la concession mis n'est pas mort au combat (conseil municipal du 28janv 1928). Son nom ne figure pas sur le monument et fut rajouté à la liste des inhumés dans la crypte à cette date.
- LESCAR JEAN il y a un LESCAR HENRI dans la liste principale et c'est bien le même (mort le 25 avril 1916).
- NAUDET VICTOR déjà cité dans la liste principale (mort le 8 oct 1918).
- NORMAND MAXIME déjà cité dans la liste principale (mort le 21 sept 1916).
- REGAT PIERRE il s'agit de **JEGAT PIERRE** figurant dans la liste des morts à l'hôpital 104 (mort le 15 juillet 1915).
- ROBQUIN MARCEL déjà cité dans la liste principale (mort le 25 sept 1915).
- THEMÉ FERNAND mort le 28 mai 1916 à Vadelincourt Meuse hôpital temp. 12 acte transcrit à St Leu le 26 sept 1916 ; bien que natif de St Leu n'a jamais figuré sur le monument.

**-THEOT FRANCOIS déjà cité dans la liste des morts à l'hôpital 104 (mort le 11 novembre 1918).**

**-THUVENY MARCEL déjà cité dans la liste principale (mort le 4 août 1916)**

**-YVON ALEXANDRE déjà cité dans la liste principale (mort le 6 mai 1917)**

**SUR LES 19 NOMS DECLARES REPOSER DANS LA CRYPTTE :**

**-6 SONT MORTS A L'HOPITAL 104 (BOSSU- CORIA- DESHAYES- DEWAITINE- JEGAT- THEOT) sans figurer dans la liste principale**

**-9 SONT DEJA DECLARES SUR LE MONUMENT (CLAIRSIN- DEBRAY-GOSSELIN-LESCAR-NAUDET-NORMAND-ROBQUIN- THUVENY-YVON°**

**-4 (GARCIA - GOFFAUX-LEFEVRE-THEME) SONT D'UNE ORIGINE ATYPIQUE**

**GARCIA HENRI ALBERT tué à l'ennemi le 22 avril 1916 région de Verdun jugement transcrit le 29 décembre 1916 n'a jamais figuré sur le monument.**

**GOFFAUX HENRI FRANCOIS capitaine de gendarmerie belge mort à St Leu le 25 mars 1918 (hors conflit).**

**LEFEVRE JULES a été inhumé dans la cryptte à la demande de son père au moment de la reprise de la concession. N'est pas mort au combat ; son nom a été rajouté dans la liste des noms des morts reposant dans la cryptte au moment du transfert de sa dépouille (cm du 28janv 1928).**

**THEME FERNAND AIME mort le 28 mai 1916 à Vadelincourt Meuse hopital temp. 12 . acte transcrit à St Leu le 26 sept 1916. N'a jamais figuré sur le monument.**

**Les plaques commémoratives de l'église affichent les données suivantes :**

**1914 : 24**

**1915 :30**

**1916 : 23**

**1917 : 28**

**1918 :25**

**Disparus : 24**

**TOTAL :154**

**Sur le tableau de synthèse final joint figurent 218 noms combinant les différents résultats d'analyse de chaque monument et intégrant les actes de décès de l'état civil.**

**Pour mémoire, j'ai rajouté les noms figurant sur le livre d'or de la commune instauré en 1919 (consultable sur le site des Archives nationales) conformément à la loi (voir ci-dessous). Il ne compte que 116 noms tous repris par ailleurs.**

Loi du 1er octobre 1919, établissant dans chaque commune un mémorial de la grande guerre.

Art. 1. - Dans chaque commune, seront inscrits sur des registres spéciaux fournis par l'État, les noms des militaires des armées de terre et de mer de la commune ayant pris part aux opérations de la campagne de 1914-1918.

Art. 2. - Mention sera portée sur ce registre :

1° Des blessures reçues;

2° Des distinctions honorifiques obtenues par chacun des combattants.

Art. 3. - Les citations à l'ordre du jour y seront intégralement transcrites.

Art. 4. - Ce registre prendra le nom de « Mémorial de la grande guerre 1914-1918 » et sera déposé aux archives de la commune.

Loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la Glorification pour la France au cours de la grande guerre.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. - Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre de 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

Art. 2. - Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non-combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen.

Art. 3. - L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la commune et tenu à la disposition des habitants de la commune.

Pour les Français nés ou résidant à l'étranger, le livre d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la commune où est né ou a résidé le combattant mort pour la patrie.

Art. 4 - Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre, tombés au champ d'honneur, sera élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

Art. 5. - Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie.

La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées règlera les conditions de leur attribution.

Art.6. - Tous les ans le 1er ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune

à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la Patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

Art. 7. - La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 25 octobre 1919.

(J.O du 26 octobre 1919)

Loi portant fixation du budget général de l'exercice 1920  
du 31 juillet 1920.

(Promulguée au Journal officiel du 1er août 1920.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit  
[...]

81. Les subventions accordées par l'État aux communes par l'application de l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919, en vue de glorifier les héros de la guerre, seront calculées d'après les barèmes ci-après, en raison du nombre des combattants nés ou résidant dans la commune qui sont morts pour la patrie, comparé au nombre des habitants de la commune déterminé par le recensement de 1911, et en raison inverse de la valeur du centime communal démographique de l'année où la subvention est accordée.

Barème n° 1

NOMBRE DES MORTS comparé à la population de 1911		Coefficient de la subvention de l'Etat	
	1 p. 100	4 p. 100	Des crédits inscrits au budget
	1 p. 100 à 2 p. 100	5 p. 100	
	2 p. 100 à 3 p. 100	6 p. 100	
	3 p. 100 à 4 p. 100	7 p. 100	
	4 p. 100 à 4.5 p. 100	8 p. 100	
Moins de	4.5 p. 100 à 5 p. 100	9 p. 100	
	5 p. 100 à 5.5 p. 100	10 p. 100	
	5.5 p. 100 à 6 p. 100	11 p. 100	
	6 p. 100 à 7 p. 100	12 p. 100	
	7 p. 100 à 8 p. 100	13 p. 100	
	8 p. 100 à 9 p. 100	14 p. 100	
Plus de	9 p. 100	15 p. 100	

Barème n° 2

VALEUR DU CENTIME RAPPORTÉ A LA POPULATION (en 100 habitants)		Coefficient de la subvention complémentaire	
Inférieure à	3 francs	11 p. 100	Des crédits inscrits au budget
Inférieure de	3 fr 01 à 4 francs	10 p. 100	

	4 fr 01 à 5 francs	9 p. 100
	5 fr 01 à 6 francs	8 p. 100
	6 fr 01 à 7 francs	7 p. 100
	7 fr 01 à 9 francs	6 p. 100
	9 fr 01 à 11 francs	5 p. 100
	11 fr 01 à 13 francs	4 p. 100
	13 fr 01 à 15 francs	3 p. 100
	15 fr 01 à 20 francs	2 p. 100
Supérieure	à 20 francs	1 p. 100

Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur  
Février 1925

Direction de l'Administration départementale et communale.  
2e Bureau.

Participation de l'État aux dépenses engagées par les communes pour l'édification de monuments aux morts de la guerre.

Paris, le 11 février 1925.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets (France et Algérie).

L'art. 34 de la loi du 31 décembre 1924, portant ouverture, sur l'exercice 1925, de crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février, publiée au Journal officiel du 1er janvier 1925, a mis fin, à partir de cette dernière date, au délai d'application des art. 5 de la loi du 25 octobre 1919 et 81 de la loi du 31 juillet 1920, en vertu desquels les communes pouvaient obtenir des subventions de l'Etat pour l'édification de monuments aux morts de la guerre. Toutefois, en vertu des mêmes dispositions, ces dernières lois continueront à être appliquées aux communes des régions dévastées, dont le pourcentage de destruction atteint au moins trente pour cent, ainsi qu'aux communes de l'Algérie et des colonies.

Toutes les demandes qui vous auront été, en conséquence, transmises à l'expiration du délai franc prévu par le décret du 5-11 novembre 1870 pour la publication des lois, devront être considérées comme caduques. D'autre part, il ne me sera pas possible de donner suite aux propositions que vous me feriez parvenir à l'appui de ces demandes après le 15 février.

Le Ministre de l'Intérieur,  
C. CHAITEMPS.

La voix du combattant -30 octobre 1921  
(*article paru aussi dans Le Mutilé de l'Algérie du 20 novembre 1921*)

**Des Lois Perdues**

Où en est l'application de la loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification de nos morts ?

Les Chambres ont voté une loi qui a spécialement pour but de glorifier ces morts : c'est la loi du 25 octobre 1919. En voici l'économie.

Les noms des militaires morts pour la France, au cours de la guerre de 1914-1919, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

L'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une « des salles de la mairie, et tenu à la disposition des habitants de la commune. Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre-, tombés au champ d'honneur, sera, élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

Tous les ans, le 1er ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la

mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

Telle est, en ses grandes lignes, la loi du 25 octobre 1919.

Après deux années écoulées, certaines dispositions n'ont pas même reçu, un commencement d'exécution.

Les registres sur lesquels doivent être inscrits les noms de militaires morts pour la France sont-ils déposés au Panthéon ?

A-t-on commencé l'exécution du monument national qui doit être élevé à Paris ou dans les environs immédiats ? C'est en encore moins probable. On n'aurait pas manqué d'en informer la presse. Or, nous n'avons lu, à ce sujet, aucun communiqué.

Serait-il donc vrai que les pouvoirs publics oublierait déjà les morts de la guerre et n'appliqueraient pas les lois destinées à glorifier nos sauveurs ? Dans cette chambre des députés qui compte un si grand nombre d'anciens combattants, n'y aurait-il pas un homme capable de rafraîchir, la mémoire à nos ministres ? Les associations d'anciens combattants et l'opinion publique elle-même accepteraient-elles qu'une telle loi ne soit -pas appliquée et qu'il puisse être dit qu'après avoir voté, au lendemain de la guerre, dans un moment d'enthousiasme reconnaissant, une loi de gratitude nationale, la France a oublié de tenir une telle promesse ? Ce n'est pas possible, et il suffira d'avoir rappelé les dispositions de cette loi pour que les administrations intéressées s'empressent d'en assurer l'exécution.

Il n'est pas jusqu'à cet article de la loi qui spécifie que des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, qui n'ait pu recevoir son application pour cette raison que la Chambre ces députés avait cru devoir remettre en question les principes fixés par la loi de 1919. C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre de l'Intérieur, en réponse à une question écrite.

Ainsi donc, de toutes les prescriptions de cette loi, il n'y en a guère qu'une qui soit observée, et c'est celle qui dépend le moins des pouvoirs publics et le plus de la population, de la foule anonyme, c'est la cérémonie commémorative du 2 novembre...

Heureusement, la gratitude populaire compense l'insouciance officielle et si les pouvoirs publics oublient même d'appliquer les lois, nos populations laborieuses des villes et des campagnes suppléent à cet oubli et rendent à nos morts l'hommage qui leur est dû.

#### Le Mutilé de l'Algérie - 26 août 1934

##### **Les morts oubliés**

Le 25 octobre. 1919, le « Journal Officiel » publiait une loi concernant la commémoration et la glorification des soldats morts pour la France.

Aux termes de cette loi, les dispositions suivantes devaient permettre de perpétuer le souvenir de nos camarades:

« 1° Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon;

« 2° Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non-combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen ;

« 3° L'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune. Pour les Français nés ou résidant à l'étranger, le livre d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la commune où est né ou a résidé le combattant mort pour la patrie:

« 4° Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre tombés au champ d'honneur sera élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale;

« 5° Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie ;

« 6° Tous les ans, le 1er ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

Cette loi a été promulguée par M. Poincaré. Elle a été signée par M. Clemenceau, alors président du

Conseil et ministre de la Guerre et contresignée par M. Pams; ministre de l'Intérieur, et par M. L.-L. Klotz, ministre des finances.

**Or, cette loi n'a jamais été appliquée, sauf en ce qui concerne les subventions aux communes et la cérémonie du 1er ou du 2 novembre organisée par les municipalités.**

Mais l'Etat a « oublié » de faire inscrire les noms des morts sur des registres destinés au Panthéon. L'Etat a « omis » de remettre à chacune des communes de France, et à chacun des consulats, un livre d'or devant contenir les noms des morts.

L'Etat n'a pas pensé à ériger le monument national, élevé à la mémoire de tous les Français tombés au Champ d'honneur.

Ainsi, par trois fois, l'Etat a failli au vœu du législateur, c'est-à-dire au vœu du pays tout entier.

Ainsi, l'Etat a outrageusement méconnu l'application d'une loi, entre toutes respectable, puisqu'elle concerne l'organisation même du culte que la France se doit de rendre à ses 1.400.000 enfants tombés sur les champs de bataille.

L'Etat a « oublié » les morts.

Avouez que l'oubli est fâcheux.

Sans doute, il n'est pas trop tard pour rattraper les quatorze années perdues. Car ce serait un véritable scandale que la loi du 25 octobre 1919 tombe en désuétude.

Nous, les survivants, nous ne le permettrons pas. Nous nous tournons vers le Gouvernement responsable, et lui demandons d'appliquer cette loi sans plus tarder.

Georges PINEAU

**Mais qu'en est-il de ces morts à l'état civil dont on ne retrouve pas la trace sur le monument ; et pourquoi certains noms, à l'inverse, ne se retrouvent-ils pas à l'état civil ?**

**Si l'on se réfère aux données officielles, à Saint Leu les 153 morts figurant sur le monument doivent être complétés des 13 morts de l'hôpital 104 et des 10 morts inhumés dans la crypte (morts de l'hôpital 104 déduits) soit un total de 176 noms. S'y rajoutent les morts de l'état-civil non repris sur le monument (26) pour porter le total réel des morts de St Leu à **202**.**

**Les recherches ultérieures vont devoir se poursuivre afin de mieux cerner la réalité statistique et surtout afin de mieux permettre d'honorer la mémoire de l'ensemble des Morts pour la France...**

**Une dernière analyse montre que 15 héros de St Leu sont morts à 20 ans et moins. Le plus jeune est un engagé de 17 ans Pierre Lambert né le 9 mars 1899, fils de Jules Emile Lambert et de Blanche Hélène Joguet-Tissot qui combattit dans le bataillon canadien du contingent britannique et mourut le 13 juin 1916 à Zillebecke en Belgique.**

**Que cette modeste étude lui soit dédiée !**

*\* Brochure rédigée par Gérard Tardif Président des Amis de la Médiathèque de Saint Leu la Forêt à l'occasion des cérémonies de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale avec le concours de Michel Comby Vice-Président de l'AHGEVO*



	PRENOM	né stleu	habite stleu	MORT LE	CIM	MAIRIE	EGLISE	livre d'or
<b>ANKELE</b>	<b>MARCEL ALFRED</b>	oui	oui	<b>16/04/1917</b>				*
ASFIR	KLEBER (+ALEXANDRE)	non	oui	31/12/1918	*	*	*	*
ASTIER	JEAN (+ LOUIS)	non	oui	12/09/1916	*	*	*	*
AUBARBIER	PIERRE	non	oui	26/12/1914	*	*	*	*
AUGER	LOUIS (+ACHILLE)	oui	oui	24/09/1914	*	*	*	*
AUGER	FELIX (+LEON)	oui	oui	25/09/1915	*	*	*	*
AUGER	CONSTANT (+ EUGENE DÉsirÉ)	oui	oui	22/08/1916	*	*	*	*
BAISEZ	JEAN			11/04/1917			*	
BAN	LOUIS	non	oui	25/04/1917	*	*	*	*
BAZIN	ALBERT (+GEORGES)	oui	oui	15/10/1918	*	*	*	*
BERNOVILLE	LUCIEN (+CLOVIS)			<b>19/08/1917</b>	*	*	*	
<b>BESLAY</b>	EUGÈNE (+THÉOPHILE)	oui	oui	10/10/1916	*	*	*	*
<b>BIEHL (en fait RIEHL DIT RICHEZ)</b>	EUGÈNE	non	oui	26/12/1914	*	*	*	*
BIGNON	EDOUARD (+MARCEL LEON)	non	oui	14/09/1914				*
BOCQUILLON	ROBERT (+GASTON)			<b>11/10/1915</b>	*	*		
BOIS	PAUL (+CONSTANT DÉsirÉ)	non	oui	15/10/1918	*	*	*	*
BOITEL	VICTOR (+MEDERIC)			02/04/1915			*	
BONARD	JULES HELI FERNAND			08/06/1915			*	
BOMBART	ANDRE (+LOUIS ALEXANDRE)	non	oui	06/09/1917	*	*	*	*
BONNEVIE	AUGUSTE (+JULES PIERRE)	non	oui	20/08/1917	*	*	*	*
BONTEMPS	ANDRE (+LEON CHARLES)			<b>15/07/1918</b>	*	*		
BONTEMPS	ANDRE (+DÉsirÉ)	oui	oui	06/10/1914	*	*	*	*
BONTEMPS	PAUL JOSEPH	oui	oui	14/05/1915	*	*	*	*
BONTEMPS	RAYMOND	oui	oui	21/01/1915	*	*	*	*
BONTEMPS	RENE			1914			*	
BONTEMPS	MAURICE (+MARIE CHARLES)	oui	oui	14/07/1916	*	*	*	*
BONTOUX	CAMILLE LOUIS BENJAMIN			06/10/1915	*	*	*	
BOSSU	GASTON ARTHUR			25/04/1916				

BOUDINOT	HENRI (+ ALPHONSE)	non	non	18/06/1915	*	*	*	*
BOUGAMONT	MARIZA			10/09/1914			*	
BOURDAIS	EUGENE	non	oui	26/02/1917	*	*	*	*
BOURDAIS	HIPPOLYTE	non	oui	26/04/1915	*	*	*	*
BOURDON	EUGENE			26/02/1917				
BOURG	ROGER	non	oui	03/03/1915	*	*		*
BOYARD	DESIRE EMILE			13/04/1916				
BREDEAU	JEAN BAPTISTE	non	oui	29/03/1916				*
BRION	EMILE	non	oui	06/09/1916	*	*	*	
BROULARD	LEON (+ALFRED)	oui	oui	03/10/1914	*	*	*	*
BUTTERLIN	LUCIEN			1919	*	*		
CAPRONNIER	LOUIS (+EUGENE)	non	oui	25/09/1915	*	*	*	*
CARON	ROBERT (+JULES AUGUSTE)	non	oui	22/02/1915	*	*	*	*
CARPENTIER	FERNAND			26/04/1917			*	
CAUDRON	CHARLES	non	oui	27/03/1916	*	*	*	*
CAZOT	LUCIEN LEON	non	oui	30/08/1914				*
CHARIGNY	HENRI EMILE			09/04/1915			*	
CHEALE	JEAN (+ETIENNE)			22/07/1915	*	*	*	
CHERON	CHARLES (+JEAN)	non	oui	13/02/1916	*	*	*	*
CLAIRSIN	OCTAVE(+LEON FRANCOIS)	oui	oui	01/11/1916	*	*	*	*
CLERVOIX	MARIUS EMILE			24/09/1918			*	
COLLET	GUSTAVE	non	oui	23/05/1915	*	*	*	*
COLOT	CAMILLE LEON	non	oui	03/06/1918				*
CORIA	MODESTE			07/03/1915				
CORNUEJOLS	FELIX	non	oui	14/09/1914	*	*	*	*
COURTOIS	HENRI (+ ALPHONSE)	oui	?	24/05/1915	*	*	*	*
CREPY	RAYMOND MARCEL	non	oui	02/11/1914				*
DAUGE	GUSTAVE(+ERNEST)	non	oui	24/08/1918	*	*	*	*
DAVROUX	JACQUES			12/07/1918	*	*	*	*
DEBLADIS	JOSEPH (+FELIX)	?	non	12/11/1914	*	*	*	*
DEBRAY	LOUIS (+AUGUSTE)	non	oui	10/09/1918	*	*	*	*
DECAGNY	GUSTAVE (+PAUL ALFRED)	non	oui	14/09/1914	*	*	*	*

DECORDE	JEAN PAUL EMILE GABRIEL			29/01/1915	*	*	*	
DEJEAN	JOSEPH AUGUSTE JEAN	non	oui	30/04/1915	*	*	*	*
DELANOY	EDMOND ANTOINE OU ANTONIN)	oui	oui	15/03/1916	*	*	*	*
DELEAU	ROBERT(+GEORGES LEON)	non	oui	23/08/1917	*	*	*	*
DELEHOUZE	JEAN			06/09/1917				*
DELIGNIERES	GEORGES ADOLPHE FELIX			20/07/1916	*	*	*	
DESGRANGES	MAURICE(+PIERRE)	oui	oui	21/03/1915	*	*	*	
DESHAYES	ETIENNE FELIX EMILE	?	non	13/12/1915				
DEWATINE	PAUL EMILE	?	?	25/10/1918				
DIDIOT	PAUL ADRIEN VICTORIN			27/09/1914	*	*	*	
DONYS	ROBERT(+HENRI EUGENE JULIEN)	non	oui	30/12/1917	*	*	*	*
DOUVILLE	ALEXANDRE(+VICTOR FERDINAND)	non	oui	25/09/1915	*	*	*	*
DREMONT	HENRI	non	oui	22/09/1918	*	*	*	*
DUBOUX	MAURICE ERNEST	oui	oui	25/04/1918				
DUCLOS	ALBERT	non	oui	19/03/1915			*	*
DUCOURREAU ou DUCOURRAU	ALFRED (+AUGUSTE)			14/10/1918	*	*	*	
DUFEY	EMILE LOUIS	non	oui	13/12/1914			*	*
DULAC	ALEXANDRE ALFRED			21/05/1919				
DUPAS	ALBERT ALPHONSE	non	oui	31/08/1917				*
DURU	FELIX (+EUGENE)	oui	oui	03/05/1916	*	*	*	*
EGEN	JEAN (+HIPPOLYTE)	non	oui	23/09/1914	*	*	*	*
ETTER	HENRI (+PAUL)			31/03/1918	*	*		
EYMAIN	GEORGES (+MARIE)	non	oui	23/05/1916	*	*	*	*
EYMAIN	NOEL(+EDMOND MARIE)	non	oui	22/04/1916	*	*	*	*
FERREY	FELIX	oui	oui	28/09/1915	*	*	*	*
FINET	HENRI (+AUGUSTIN)	non	oui	30/09/1918	*	*		*
FORTIER	GASTON (+MAURICE)			12/12/1917	*	*	*	*
GARCIA	HENRI ALBERT	oui	oui	22/04/1916				*
GARDETTE	EUGENE (+HENRI)	non	oui	12/01/1917	*	*	*	*
GASPARD	VALENTIN	non	oui	26/12/1918				
GAUTHIER	EDOUARD JOSEPH ALBERT			13/10/1914			*	

GAZIER	FELIX AUGUSTIN			20/09/1916				
GOFFAUX	HENRI FRANCOIS	non	non	25/03/1918				
GOSSART	CHARLES FRANCOIS FABIUS			17/09/1915	*	*	*	
GOSELIN	JOACHIM	oui	oui	20/10/1916	*	*	*	*
GOUPIT	CAMILLE ERNEST			22/09/1914				*
GOVERNEUR	ROBERT (+FELIX JULES)	oui	oui	08/09/1918	*	*	*	*
GRAVIER	ADOLPHE			14/09/1914	*	*	*	
GUGELMANN	EDOUARD	non	oui	31/10/1915	*	*	*	*
GUILBERT	JEAN (+JOSEPH)	oui	oui	15/09/1914	*	*	*	*
GUYOMAR	FRANCOIS MARIE	non	oui	13/04/1917			*	*
HARDY	SAMUEL AUGUSTE	non	non	04/12/1918				
HAUDE	EMILE (+FRANCOIS)	oui	oui	06/05/1917	*	*	*	*
HERREN	ALFRED	non	oui	20/07/1918	*	*	*	*
HOFMANN	CONSTANT JEAN			09/03/1918				
HUGUENIN	PAUL							*
JACQUET	GABRIEL			15/11/1917	*	*	*	
JEANNEQUIN	LEON (+LOUIS)	oui	oui	01/05/1917	*	*	*	*
JEGAT	PIERRE MARIE			15/07/1915				
JOBIN	EMILE	non	oui	21/05/1916	*	*	*	*
JONNIAUX	ROGER(+PIERRE)			22/08/1914	*	*		
JUHLIN	PIERRE (+EUGENE PAUL)	non	oui	19/04/1917	*	*	*	*
JULLIENNE	ANDRE (+AUGUSTE)			11/10/1918	*	*	*	*
KALBFLEISCH	ETIENNE	non	oui	02/05/1915	*	*	*	*
KALBFLEISCH	ANDRE(+SAVUNIEN MARIE)			31/08/1914	*	*		
KURTZ	FERNAND			30/10/1918	*	*		
LACOUR	GASTON (+CHARLES)	oui	oui	02/11/1914	*	*	*	*
LACOUR	GEORGES	oui	oui	09/07/1916	*	*	*	*
LADOUZE	HENRI (+EUGENE)	oui	oui	16/11/1916	*	*	*	*
LAMBERT	PIERRE	non	oui	13/06/1916	*	*	*	
LAMY	ALEXANDRE			27/01/1927				
LANDA	LOUIS	non	non	29/10/1918				
LANDRIN	LOUIS							*

LARDE	ALPHONSE (+JOSEPH)	non	oui	14/03/1918	*	*	*	*
LAUCHER	ROBERT (+ HENRI)	non	oui	25/10/1917	*	*	*	*
LAVROUX	JACQUES	oui	oui	12/07/1918				
LEBLANC	JOSEPH (+LEON)			22/01/1915	*	*	*	
LEBOISSELIER	ANDRE (EUGENE MARIE JOSEPH)			17/10/1915	*	*		
LE CARPENTIER	LOUIS (+MEDERIC)	oui	oui	30/12/1914	*	*	*	*
LECOMTE	JULIEN			1920	*			
LEDREUX	LUCIEN(+AUGUSTE GERMAIN)	non	oui	19/07/1917	*	*	*	*
LEDUC	MARIE (+NOEL)	oui	oui	27/11/1917	*	*	*	*
LEFEBVRE	PAUL			14/09/1917				
LEFEVRE	JULES			?				
LEJEUNE	MARCEL AUGUSTE AURELIEN			13/12/1918				
LELONG	MICHEL (EUGENE)	non	oui	06/09/1914	*	*	*	
LE ROUX	YVES			?			*	
LESAGE	PAUL LOUIS ADRIEN			11/10/1917	*	*	*	
LESCAR	HENRI (+JEAN JOSEPH)	non	oui	25/04/1916	*	*	*	*
LE TROUHER	PIERRE MARIE			?				
LOGRE	RENE CHARLES HENRI	oui	oui	06/09/1914	*	*	*	*
LOISELLIER	MAURICE (+LEOPOLD)	non	non	28/05/1915	*		*	
LOMBARD	JULIEN PAUL AUGUSTE			12/07/1916			*	
MAISONOBE	JEAN JOSEPH	non	oui	25/10/1914	*	*	*	*
MATTHIEU	VICTOR			21/10/1918			*	
MAZE	ARMAND (+RENE)			17/08/1918	*	*	*	
MEIGNAN	LUCIEN VICTOR			16/05/1917	*	*	*	
MENASSADE	MARCEAU (+LOUIS)	oui	oui	22/10/1914	*	*	*	*
MENASSADE	KLEBER (+MARCEL ARSENE)	oui	oui	16/04/1917	*	*	*	*
MESSAGER	HENRI ALBERT EUGENE	oui	oui	06/10/1915	*	*	*	*
MEUDEC	FRANCOIS MARIE			08/12/1915				
MEUNIER	FRANCOIS (+CLAUDE)OU FRANCIS	oui	oui	28/08/1918	*	*	*	*
MONTREAU	FERNAND (+ADRIEN)	oui	oui	08/09/1914	*	*	*	*
MOVET	JULES (+ETIENNE)	non	oui	21/07/1918	*	*	*	*
NAUDET	VICTOR (+CHARLES)	non	oui	08/10/1918	*	*	*	*

NORMAND	MAXIME(+MAURICE)	non	oui	21/09/1916	*	*	*	*
PALISSON	MARCEL (+FRANCOIS LEON)	non	oui	04/04/1915	*	*	*	*
PARRAT	RICHARD			1917	*	*		
PATIN	VICTOR NICOLAS	?	?	02/05/1915	*	*	*	*
PATTE	ARSENE (+CALIXTE EDOUARD)			27/09/1916	*	*	*	
PELERIN	PIERRE (+MICHEL MAURICE)			05/06/1915	*	*		
PEPIN	MARIUS SYLVESTRE	non	oui	23/09/1916				
PEPINSTER	MAURICE AIME			08/10/1918				
PERSE	LUCIEN (+CHARLES ALBERT)	oui	oui	20/07/1918	*	*	*	*
PETITNICOLAS	RENE ALBERT			26/08/1918	*	*		
PEURON	LEON (+DENIS GEORGES)	oui	oui	13/06/1916	*	*	*	*
PIAT	FELIX	?	oui	1919	*			
PIERSON	LEON			1915	*	*	*	
PINEAU	MARCEL (+ALEXANDRE)	non	oui	10/09/1914	*	*	*	
PORCILE	HENRI (+LOUIS GABRIEL)	non	oui	21/08/1917	*	*	*	*
PORTAL	CHARLES (+ADOLPHE)	non	oui	22/10/1914	*	*	*	*
PORTAL	EUGENE (+MARIUS)	non	?	12/04/1915	*	*	*	*
PREVET	ARMAND	oui	oui	15/09/1914	*	*	*	*
PREVOST	EUGENE LOUIS	non	oui	09/10/1918	*	*	*	
PREVOST	LEON	non	non	28/10/1918				
REMOND	ALFRED JEAN VICTOR			25/09/1915	*	*	*	
REYNELET	HENRY			09/05/1915				
RICHIER	EUGENE = NON EMILE VICTOR	non	oui	22/09/1916	*	*	*	*
RICHOMME	GASTON			20/04/1917	*	*	*	
RIEHL VOIR BIEHL								
ROBACHE	HENRI ANDRE			28/09/1915	*	*	*	
ROBIN	EMILE (+GEORGES)	non	oui	28/09/1915	*	*	*	*
ROBQUIN	MARCEL (+ALFRED)	non	oui	29/09/1915	*	*	*	*
ROGEAUX	HENRI	non	oui	14/08/1918	*	*	*	*
ROGER	HENRI	non	oui	10/02/1919	*	*	*	*
ROSSIGNOL	ANDRE (+GABRIEL MARIE)			05/03/1915	*	*	*	
SAINT-OBER OU SAINT OBERT	PIERRE			26/09/1918			*	

SAINTE BARBE	CHARLES (+ARMAND)			17/09/1914	*	*		
SALMON	LOUIS JOSEPH	non	non	09/11/1918				
SAMSON	JACQUES (+LUCIEN)	non	oui	02/06/1915	*	*	*	*
SANDER	EUGENE AUGUSTE			28/02/1916			*	
SARAZIN	VICTOR LOUIS	non	oui	08/09/1914			*	*
SAURA	JEAN MARIE AUGUSTE			20/12/1914	*	*	*	
SAURA DIT BAGALIER	LOUIS			20/04/1917	*	*	*	
SEILLIER	ANDRE			19/09/1914	*	*		
SURGET	VICTOR HENRI ALPHONSE			26/09/1914	*	*	*	
SILVESTRE	PEPIN (+MARIUS)			23/09/1914	*	*	*	*
TERRIER	ALBERT	non	oui	04/04/1918				*
THEME	FERNAND AIME			28/05/1916				
THEOT	FRANCOIS ALBERT	non	non	11/11/1918				
THUVENY	MARCEL (+LOUIS)	non	oui	04/08/1916	*	*	*	*
TIERCE	DESIRE	oui	oui	13/05/1917	*	*	*	*
TOUQUET	LEON			20/07/1916				
TOURETTE	EUGENE	non	oui	24/08/1914	*	*	*	*
VALEIX	LEON (+ALBERT)	non	oui	15/09/1918	*	*	*	*
VALROFF	ANDRE (+FELIX EDMOND)			02/11/1914	*	*		
VALROFF	JACQUES			1916	*	*		
VALROFF	LEON (+EDGARD)			18/03/1915	*	*		
VARIN	EDGARD EMILE HIPPOLYTE			13/06/1917	*	*		
VIGNAUX	YVES MARIE FRANCOIS	non	oui	01/11/1917	*	*	*	*
VERMEILLE	GEORGES ALEXANDRE	non	oui	21/06/1916	*	*	*	*
VIVANT	EDMOND (+URBAIN)			21/04/1916	*	*	*	
VOISSET	JACQUES (+EMILE)	non	oui	07/09/1914	*	*	*	*
WAL	ROBERT EMILE URSMAS			14/12/1914				
WIART	JULES ALBERT	non	oui	28/09/1914				
WILHEMS	EMILE ARTHUR			02/01/1916				
YOT	JULIEN			18/09/1914	*	*	*	
YVON	ALEXANDRE (+FRANCOIS)	non	oui	06/05/1917	*	*	*	*
ZUMBRUNNEN	JACOB CLEMENT	non	oui	17/07/1917			*	*

## **Saint-Leu-la-Forêt 11-Novembre : l'auteur valdoisien Philippe Di Maria raconte la terrible dernière journée d'un poilu**

**L'écrivain saint-loupien Philippe Di Maria avait remporté, il y a quelques années, le premier prix du concours de nouvelles Philippe Delerm, avec sa nouvelle "À la guerre".**



Philippe Di Maria.

À l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale, nous publions la nouvelle "À la guerre", de Philippe Di Maria. L'auteur, qui réside à Saint-Leu-la-Forêt, avait remporté il y a quelques années le premier prix du concours de nouvelles Philippe Delerm. *« Cette nouvelle raconte la terrible dernière journée d'un poilu, le 11 novembre 1918, avant son retour chez lui »*, explique Philippe Di Maria. L'auteur va bientôt publier la suite des aventures de ses petits héros saint-loupiens (fin novembre) qui, cette fois, à Auvers-sur-Oise, auront à élucider un mystère concernant les derniers jours de Van Gogh et les Templiers...

« La Gazette du Val d'Oise 7 novembre 2014 »

## À LA GUERRE par Philippe Di Maria

Vrigne-Meuse, 10 novembre 1918, 3 heures du matin

Ma chère femme,

Tu vois, je ne suis pas encore mort. Est-ce le fait du hasard, de la chance, de la Providence ? Pourtant, là, dans mon trou, je l'entends du matin au soir, la mort qui sort à jet continu des *Mausers* d'en face et nous cherche obstinément, jour et nuit. Elle stridule incessamment à côté de nos têtes sous la forme de myrmidonesques assassins d'acier camouflés en balle. Gaubert en a reçu une en plein front, hier. Elle est ressortie de l'autre côté de sa tête comme un rien. Il est mort sans même s'en rendre compte. J'ai entendu l'air siffler, fendu par la ferraille en furie. Sa tête dépassait de la tranchée. J'ai crié : « Gaubert, gaffe ! » et puis ça a fait *floc*, et il est tombé en arrière comme un pantin dont on aurait coupé les fils. Il s'est agité une seconde, quelques soubresauts et plus rien, plus un bruit. Puis le vrombissement des insectes tueurs a recommencé.

Voilà presque quatre ans que je traverse miraculeusement ce dense réseau de fils meurtriers tendus entre les Boches et moi. Mais quand la Mort aura emporté les autres, tous les autres, les balles ne me chercheront-elles pas avec beaucoup plus de conviction ?

Ce matin, une grosse marmite est tombée dans la tranchée, juste derrière nous. Il y a eu un bruit terrible, puis le souffle, le feu, la chaleur, la poussière et les cris ! Oh, les cris ! Des cris épouvantables, de douleur, de peur, d'horreur ! Le sergent Ribot a été déchiré en trois morceaux et projeté en l'air comme un ballon crevé de Luna Park. Robert, un compagnon de cagna, a eu le ventre tranché par un gros éclat de l'obus. Il a vu ses tripes qui s'échappaient de la plaie béante et qui dégouлинаient en rubans discontinus et flasques sur la terre humide. C'est ce qu'il a vu en dernier, là, à la guerre, juste avant de mourir.

Le souffle de l'explosion a propulsé l'adjudant Lassalle contre moi. Nous nous sommes retrouvés allongés par terre, l'un sous l'autre comme deux amants sur une plage ; lui dessus, moi dessous. J'étais écrasé sous son énorme masse ! J'ai reçu son dernier soupir en pleine figure. Il avait un grand morceau de fer brûlant planté dans le dos. C'est à ce moment que j'ai touché le fond de la peur. Voir les copains tués par les balles, déchiquetés par les obus m'avait déjà terrorisé, écœuré, désespéré de l'humanité, mais l'énorme masse inerte de Lassalle étendue sur moi m'a donné le coup de grâce. J'ai ressenti tout au fond de mon âme, à l'instant précis de sa mort, l'effroyable et incommensurable pesanteur maudite de l'Homme !

La poussière qui volait tout autour et la terre dévastée et retournée cachaient d'autres cadavres. Ça et là, des hommes aux chairs disloquées se vidaient de leur sang à gros glouglous. Ça ruisselait carmin au fond du trou ! Des

morceaux de corps rampaient pour leurs derniers instants de vie tandis que d'autres obus tombaient en pluie d'enfer, un peu plus loin. Le vacarme était assourdissant, indescriptible. Un gars devenu aveugle est sorti du boyau et s'est mis à courir vers les lignes d'en face en criant : « où suis-je ? où suis-je ? ». Il a été coupé en deux, net, par une rafale de 7,65 mm.

Depuis quelques jours, il n'est plus question que de l'armistice qui doit mettre fin à cette boucherie. Il faut que je tienne jusque-là. Comme tu le sais, c'est quand on se croit sorti d'affaires, que le destin, ce salaud planqué, vous tombe traîtreusement dessus. Et justement, aujourd'hui nous devons aider les gars du Génie à construire des radeaux pour aller détruire trois vilaines Maxim08, là-bas, de l'autre côté de la Meuse. Il faisait un froid de canard ce midi et l'idée d'aller barboter dans une rivière glacée sous un déluge de mitraille, ne m'enchantait guère !

En plus, un épais brouillard givrant recouvre toute la région depuis cinq jours et fait mourir les hommes encore plus désespérément ; il les fait mourir en cachette. Mais, les ordres sont les ordres et il ne fait pas bon les refuser, à la guerre ! Mais vraiment, aller me faire tuer aujourd'hui de l'autre côté de la Meuse, je ne voulais pas.

Alors, Maurice est arrivé comme un fou, tout essoufflé, s'exposant aux balles de manière totalement inconsciente. Il s'arrête. Il s'ébroue. Il souffle. Il halète. Il s'oxygène ! Il nous annonce que l'armistice est pour demain, lundi 11 novembre, à 11 heures. Que la guerre allait s'arrêter. Qu'on allait vivre ! Tous ! Et voilà qu'il trébuche sur une grenade vide, il perd l'équilibre et tombe en avant pile au moment où une balle tirée par un *Feldgran* traverse le haut de son casque et va se fichier derrière lui, dans le clayonnage. Maurice aurait dû être mort, un vilain trou dans le crâne. Sa chute lui avait sauvé la vie. Terriblement choqué, la tête dans les mains, il s'est pissé dessus. Puis il s'est assis au fond du trou et n'a plus rien dit, plus rien ! Il a passé le reste de la journée dans son urine et la boue, à grelotter en compagnie des morts. Je crois qu'il ne reparlera plus jamais.

En voyant Maurice ainsi, nous nous sommes vraiment demandé pourquoi nous devions aller mourir, la veille de l'armistice, entre Sedan et le pont de Flize. Les ordres arrivaient, aussitôt suivis de contre-ordres et « resuivis » d'autres ordres. Puis le soir est venu, et la nuit, d'espérances obscures...

C'est alors que le capitaine Férule a déclaré :

- Hé, les gars, c'est fini ! J'ai reçu les dernières instructions. On reste là ! On attend le clairon ! Si l'on ne fait pas les cons et s'il n'y a pas un cinglé du mortier en face, dans trois jours on sera chez nous, vivants !

Un hurlement de joie a retenti dans la tranchée. Un écho nous a renvoyé nos cris, de là-bas, de l'autre rive du fleuve, par-delà des frimas ! Après tout, les Boches d'en face n'ont pas plus envie de mourir que nous aujourd'hui.

Vers 22 heures, le brouillard s'est levé. On a passé la dernière nuit de la guerre à regarder les étoiles, sans un mot. Elles s'allumaient et s'éteignaient au rythme lancinant des naissances et des morts des hommes.

Infinité éternelle de vies éphémères.

11 novembre 1918, début d'après-midi

Je reprends la plume.

Ce matin, à 11 heures, nous avons entendu un sacré tintamarre. Les sonneries des clairons sortaient de tous les terriers à poilus et les cloches des églises battaient à rompre clochers ! Cuivres et bronzes déchiraient le ciel, ils tonnaient, tous, et clamaient à travers une timide béance de lumière que l'Enfer refermait enfin ses portes.

Dans notre trou boueux, arrive alors Delalande. Il court comme un dément à la recherche de son clairon pour l'unir au cri d'allégresse générale. Il bouscule tout le monde. Il fouille le sol pour retrouver son sac. Il retourne la terre encore plus qu'une méchante marmite. Il le récupère enfin, en sort son instrument, secoue la boue du pavillon, va pour le mettre à sa bouche et soudain, il s'arrache les cheveux, éclate en sanglots.

- Merde, merde, merde ! Je ne me souviens plus des notes, je ne me souviens plus des notes !

Le capitaine Férule se tient les côtes de rire à le voir s'agiter comme ça. Alors, généreux, il lui siffle la mélodie oubliée. Delalande tombe à genoux. Il remercie le ciel et bénit le capitaine. Il reprend son clairon, l'ajuste, crache et jure encore mille Dieux.

- Merde, merde, merde ! Mon embouchure, mon embouchure ! Où est cette putain d'embouchure ?

Il s'excite, fouille dans son sac, vide ses poches, arrache le tissu, en tire un morceau de pain sec, un biscuit avarié, une pipe, un couteau pliant, une balle de mitrailleuse sculptée et, miracle, son embouchure remplie de tabac.

- Je l'ai, je l'ai ! crie-t-il.

Il essaie de l'ajuster. Ça ne va pas. Il tremble. Il s'énerve davantage. Il la fait tomber par terre.

- Merde, merde, merde ! Je la vois plus. Je la vois plus ! Aidez-moi les gars !

On se met tous à plat ventre à la recherche de l'embouchure en riant aux éclats. On la trouve, on la lui rend, il la nettoie, il l'emboîte sur le tuyau nu, il joue enfin !

Il a soufflé plus fort que toutes les trompettes de Jéricho ! Les Boches ont dû l'entendre aussi tellement qu'il s'époumonait ! *Ta-ra, ta-ta, ta-ra-ta, ra-ta* qu'il faisait, le Delalande ! *Ta-ra, ta-ta, ta-ra-ta, ra-ta* !

Puis on a placé un mannequin au bout d'un fusil et on l'a soulevé, lentement, hors du trou pour être bien sûr que les mitrailleuses d'en face s'étaient tues elles aussi, définitivement ! Après un moment de silence long comme un de nos jours sans joie, on a enfin relevé la tête. Nous nous sommes regardés. Nous venions de retrouver notre humanité, alors, nous nous sommes remis debout !

À travers les campagnes dévastées, les clairons claironnaient de plus belle, les cloches clochaient à s'en décrocher de leurs béliers de bois. On a présenté les armes, baïonnette au canon. On a inspiré à fond, humé à pleins poumons l'air frais de la paix ; la Camarde avait vraiment plié bagage.

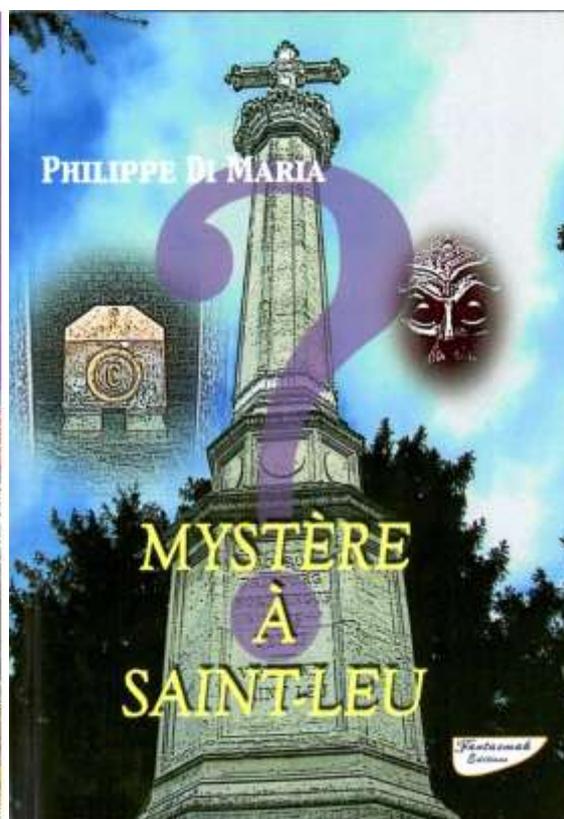
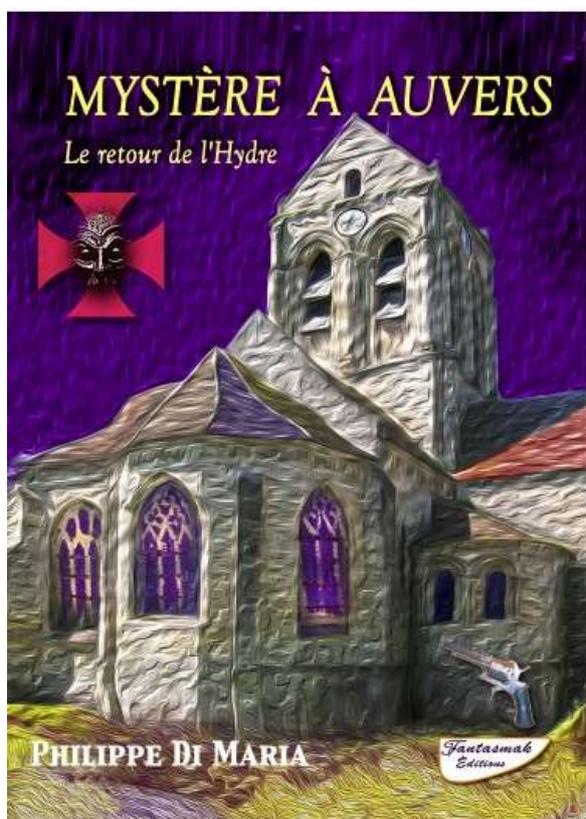
Voilà, ma chérie, ce que fut ma dernière journée de guerre. Hélas, tant d'amis et d'inconnus morts, absorbés et avalés par la boue dans laquelle ils sont tombés pour la France. À perte de vue, les champs ne sont plus que cimetières et la terre, peinte en rouge par le sang des hommes, recrache d'horreur toutes ces vies volées. Et moi, je suis miraculeusement vivant, mais brisé par ce que j'ai vécu, là, à la guerre !

À bientôt,

Je t'aime.

Ton Marcel

*Les infirmiers et secouristes arrivés sur les lieux du déraillement du train de la Compagnie de l'Est, le 11 novembre 1918 à 18 heures, ne purent que constater l'effroyable ampleur de l'accident. Il n'y avait aucun rescapé. À travers l'hallucinant amas de tôles tordues et de corps broyés, ils découvrirent une main désespérément tendue vers le ciel, comme pour l'invectiver. Elle serrait une lettre signée : « Ton Marcel » !*



# A VOS JEUX

Au hasard d'un rangement de la bibliothèque familiale, un petit livre à la jaquette renforcée par un papier kraft craquelé a attiré mon attention.

" Cours de langue française - cours supérieur et cours élémentaire " Librairie Hachette - édition 1922.

Malgré les pages jaunies et les tâches d'encre noire; ma curiosité m'a conduit à lire et à retenir cet exercice qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre.

Imaginez les chères petites têtes blondes, brunes ou rousses de l'époque, invitées par leur professeur, peut être un ancien poilu, à travailler sur ce texte d'Anatole France.

Soyez l'un de ces élèves et surtout avant de vous lancer, lisez attentivement l'énoncé.

A votre porte-plume et encrier.

Jean-Luc Riou

*Copiez le texte suivant en écrivant entre parenthèses après chaque nom mis en italique un nom féminin correspondant et après chaque nom mis en caractères gras un nom masculin correspondant.*

## *Aux soldats de la guerre de 1914-1918*

Ce que vous défendez, chers *soldats*, c'est la **terre** natale, cette terre riante et fertile, la plus belle du monde ; ce sont vos *champs*, vos **prairies** ; c'est l'auguste mère qui, couronnée de pampres et d'épis, vous attend pour vous accueillir et vous redonner les richesses de son sein inépuisable.

Ce que vous défendez, c'est votre *clocher*, ce sont vos *toits de brique* ou d'*ardoise* qui fument vers un ciel si doux ; ce sont les *tombeaux* de vos pères et les *berceaux* de vos *enfants*.

Ce que vous défendez, ce sont vos **villes** augustes qui dressent aux *bords* des fleuves les monuments des générations : églises romanes, cathédrales, **abbayes**, palais, *arcs* de triomphe, colonnes de bronze, théâtres, musées, *hôtels* de ville, *hospitaux* qui étendent à perte de vue les *murs* humbles et magnifiques qui abritent le commerce, l'industrie, la science, les **arts**, tout ce qui fait la beauté de la vie.

Ce que vous défendez, c'est dix siècles d'**histoire**, c'est la longue et difficile formation de la **patrie** qui coûta tant de *sang* et de **larmes**.

Ce que vous défendez, c'est notre patrimoine moral, nos mœurs, nos usages, nos *lois*, nos coutumes, nos croyances, nos traditions ; ce sont les œuvres de nos *sculpteurs*, de nos *architectes*, de nos *peintres*, de nos *graveurs*, de nos *orfèvres*, de nos *émailleurs*, de nos *verriers*, de nos *tisserands* ; ce sont les *chants* de nos *musiciens*, c'est le parler maternel qui, durant huit siècles, avec une ineffable douceur coula sans tarir des lèvres de nos *poètes*, de nos *orateurs*, de nos *historiens*, de nos *philosophes*.

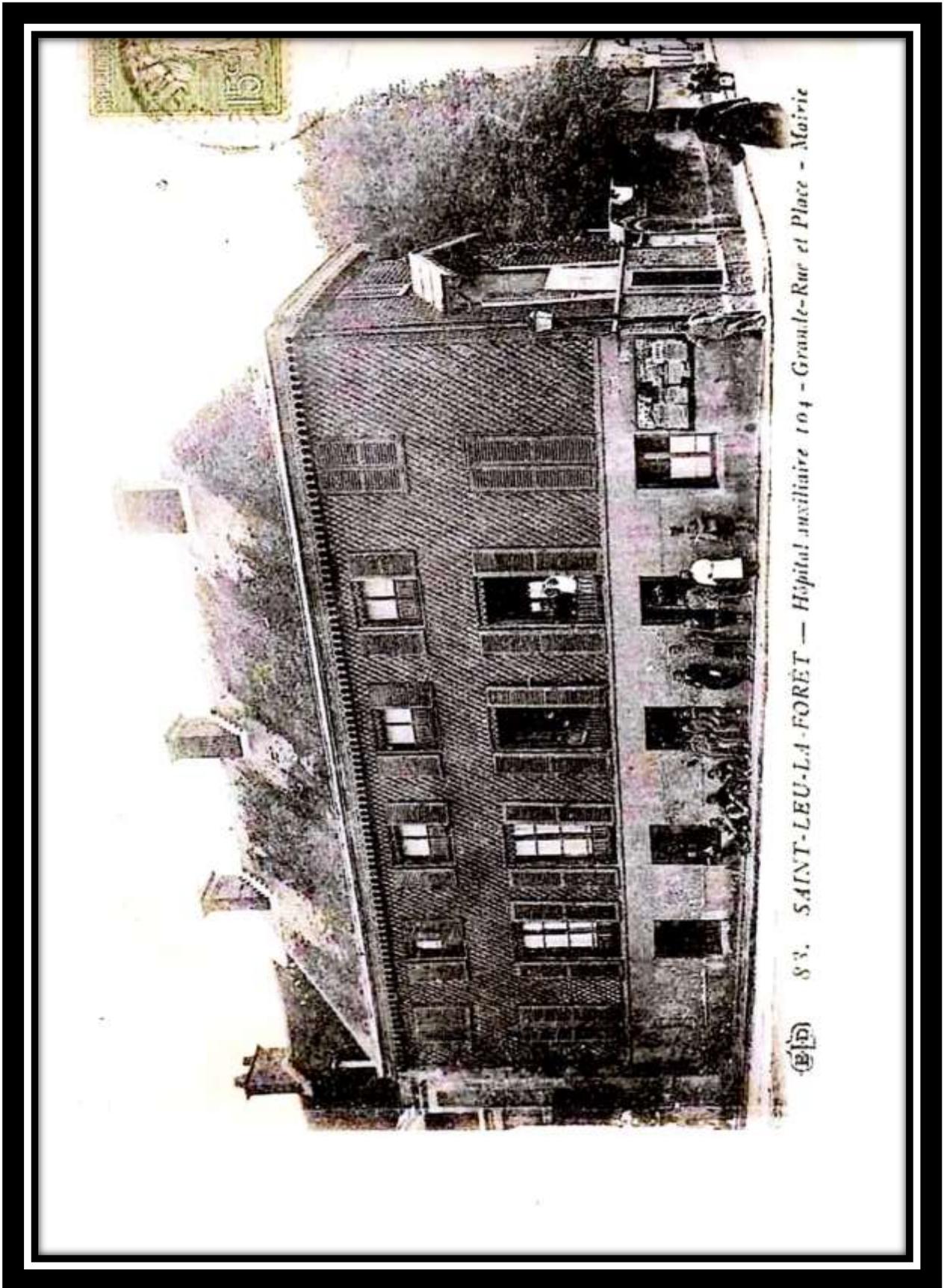
Anatole France – Bulletin des Armées



240eme RIT en cantonnement à Saint-Leu-la-Forêt (1915)



Peloton cycliste du 31<sup>ème</sup> RIT aux environs de Saint-Leu-la-Forêt



*Bulletin publié par l'association Les Amis de la Médiathèque  
de Saint-Leu-la-Forêt - Siège social : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt 52 rue du Général Leclerc 95320 -  
Directeur de la Publication : Gérard Tardif - Imprimé par nos soins au Comité de Liaison des Associations  
culturelles de Saint-Leu-la-Forêt  
Tous droits de reproduction réservés.*